

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2017

Mise en place du nouveau régime indemnitaire du personnel communal catégorie C

Après l'avis (consultatif) favorable du Comité Technique paritaire, le Conseil Municipal reprend la délibération autorisant la mise en place du nouveau régime indemnitaire du personnel communal catégorie C.

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir est également versé.

Décisions modificatives au budget n° 4

Des virements de crédits sont nécessaires dans la Section de Fonctionnement pour un montant de 600€

Décisions du Maire

Le droit de préemption n'a pas été exercé lors de l'échange concernant les parcelles B, numéros 2811 à 2817, n° 2822 et 2829, section B situées au Martouret permettant un alignement, et d'une maison AC n° 166 située rue de la Pinède.

Eclairage public

L'éclairage public est éteint tous les jours de minuit à 5 h du matin, il fonctionne toute la nuit du samedi au dimanche et pendant les fêtes de fin d'année. Cela a permis une économie de 11 000 € sur l'année.

Le conseil municipal est d'accord pour éteindre le soir à 23h00 (comme beaucoup de communes). Un arrêté sera pris et cet horaire entrera en vigueur courant janvier 2018.

Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Loire

Après appel d'offres par le Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Loire, il a été choisi le fournisseur Direct Energie. La commune a adhéré à ce groupement de commandes. Le choix du fournisseur permet une économie.

Le recensement de 2018

Un recensement de la population a lieu tous les 5 ans. Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Le Maire demande à chaque habitant de réserver le meilleur accueil aux Agents Recenseurs qui frapperont à leur porte.

*La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, à 20 h 15, **mardi 16 janvier 2018.***